



RÈGLEMENT SNOW BIKE RACE

2025



1) DEFINITION

Tout participants qui prend part à cette course est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. Les seules autorités compétentes seront le service des pistes et le service animation de la régie des remontées mécaniques de la station de Réallon.

L'événement se tiendra sur 2 jours. Le samedi 29 mars 2025 par poule de 4 ou 6 et le dimanche 30 mars 2025 en ligne mass start sur le parcours de La Ripaaa.

2) PARTICIPATION

La SNOW BIKE RACE est ouverte aux pilotes licenciés.

Cette course est également accessible aux non licenciés.

3) INSCRIPTION

3.1 Inscription course

Les inscriptions se font par téléphone au 04 92 43 23 71.

Les caisses des remontées mécaniques sont ouvertes de 9h à 17h 7 jour sur 7 pour prendre vos inscriptions.

Une fois le paiement effectué, il est obligatoire de renvoyer le règlement de course signé par mail à l'adresse suivante : relationclient@reallon-ski.fr

3.2 Frais d'inscription

Tarif 19€. Ce tarif prend en compte l'accès au départ de la course du samedi 29 et du dimanche 30 mars 2025 par les remontées mécaniques.

Des frais supplémentaires seront appliqués sur chaque inscription la veille de la course soit le vendredi 28 mars 2025.

3.3 Forfait journée VTT

Sur présentation d'un justificatif d'inscription à la SNOW BIKE RACE 2025 le forfait journée VTT sera de 13€ et 26€ pour le forfait week-end.

Le domaine sera également ouvert aux VTT non-participants à la SNOW BIKE RACE 2025 au tarif de 15,50€ le forfait journée et 31€ le forfait week-end.

3.4 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées si le nombre d'engagés maximum de 100 est atteint.

La clôture des inscriptions est le 29 mars 2025 à 8h.



3.6 Catégories

L'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories d'âges.

Catégorie Junior Dames et Juniors Homme : 2009-2008-2007-2006.

Catégorie Élites Dames et Élites Hommes : 2005 et moins.

4) EQUIPEMENT

4.1 Équipements obligatoires

- Un casque intégral
- Une dorsale
- Une paire de genouillères
- Une paire de gants longs
- Des embouts guidon

Tout participant ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

Des contrôles inopinés pourront être faits par des membres de l'organisation.

Le port de coudières est vivement conseillé.

4.2 Équipement interdits

- Pneus cloutés
- VTT rigide
- VTT à assistance électrique (VAE)

4.3 Responsabilités personnelles

Les participants à la SNOW BIKE RACE 2025 sont seuls responsables des équipements de protections utilisés.

Un VTT en bon état de fonctionnement est obligatoire.

La plaque avant, fournie lors de l'inscription sur place, doit être obligatoirement fixée sur le guidon et doit être visible par les organisateurs de course.

5) LE PARCOURS

Le départ de la course se fait au sommet du télésiège « Chabrières » à 2150m d'altitude pour terminer sur le front de neige à 1550m. Le parcours fait 4km de long pour 600m de dénivelé négatif.



6) DÉROULEMENT DE LA COURSE

6.1 Samedi 29 mars 2025 :

- 7h30 : retrait plaques VTT pour ceux n'ayant pas eu le temps de les récupérer avant.
- 8h : briefing, rendez-vous à l'office de tourisme.
- 8h15 : départ embarquement aux remontées mécaniques (Clos des Aurans puis Chabrières) pour se rendre au départ de la course.
- 9h : départ de la première manche par poule de 4 ou 6 en fonction du nombre de participants.

Les départs du samedi se feront par ordre des plaques. Il est donc recommandé que les premières remontées mécaniques soient empruntées par les premières plaques.

6.2 Dimanche 30 mars 2025 :

- 8h : briefing, rendez-vous à l'office de tourisme.
- 8h15 : départ de l'embarquement. Les participants seront invités à emprunter les remontées mécaniques (Clos des Aurans puis Chabrières) pour se rendre au départ de la course.
- 9h : départ de la deuxième et dernière manche en format Mass Start. Le classement de la veille dans votre poule vous avantagera, ou non, lors du placement des VTT. Les 1^{er} lors de la course du samedi seront placés sur la 1^{ère} ligne, les deuxièmes sur la deuxième ligne et ainsi de suite jusqu'aux 4^{èmes}.
- 10h30 : remise des prix

6.3 Retrait plaques VTT

Il est fortement recommandé de récupérer les plaques VTT avant le samedi 29 mars 2025 aux caisses des remontées mécaniques de la station de Réallon.

Dans le cas où il serait impossible de venir récupérer la plaque avant le jour J. Il est demandé aux participant(es) de se rendre 30min avant le briefing à l'office de tourisme à 7h30.

7) ASSURANCES

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'événement. Une assurance est proposée lors de chaque inscription, couvrant les frais de secours sur piste et les frais de transport jusqu'à l'hôpital par quelques moyens que ce soit.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.



8) ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le présent règlement et/ou les différents parcours afin de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre totalement ou partiellement la course SNOW BIKE RACE 2025 pour des raisons climatiques, techniques ou de sécurité. Et ne pourra à aucun moment procéder à un dédommagement.

Toute inscription implique l'acceptation du présent contrat dans son intégralité.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque du compétiteur ainsi que son forfait.

9) PODIUMS

Les 3 meilleur(es) de chaque catégorie seront récompensés.

Seule la course du dimanche est prise en compte pour le classement final. Toutefois, la participation aux deux courses, le samedi et le dimanche sont obligatoires pour faire partie du classement.

Seront récompensés les 3 premières Juniors et Élites Dames et les 3 premiers Juniors et Élites Hommes.

10) DROIT A L'IMAGE

Par défaut, tout participant s'inscrivant à la SNOW BIKE RACE 2025 de la station de Réallon, accorde automatiquement à l'organisateur le droit de réaliser et d'utiliser des photos et vidéos à des fins journalistiques et/ou promotionnelles, par la station de Réallon et aux co-organisateur de l'événement.

En cas de refus, il suffira de le faire savoir au moment du retrait des plaques.



11) PARTENAIRES





12) DOMAINE

MAUVAIS TEMPS ET DÉLAIS D'OUVREURE :
Les horaires peuvent être modifiés pour des raisons de sécurité, d'entretien ou météorologiques

04 92 44 29 09
realloon-ski.com

